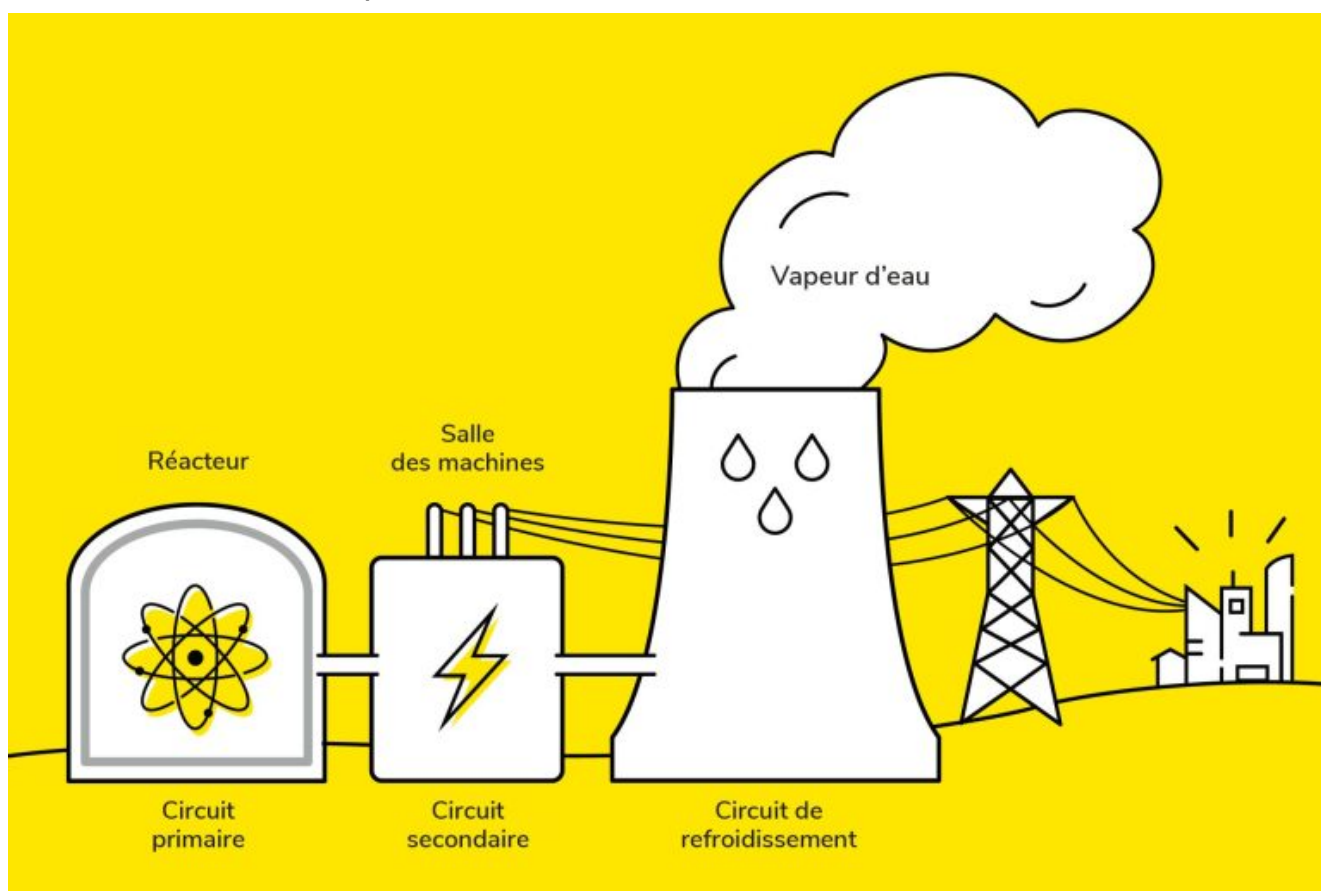
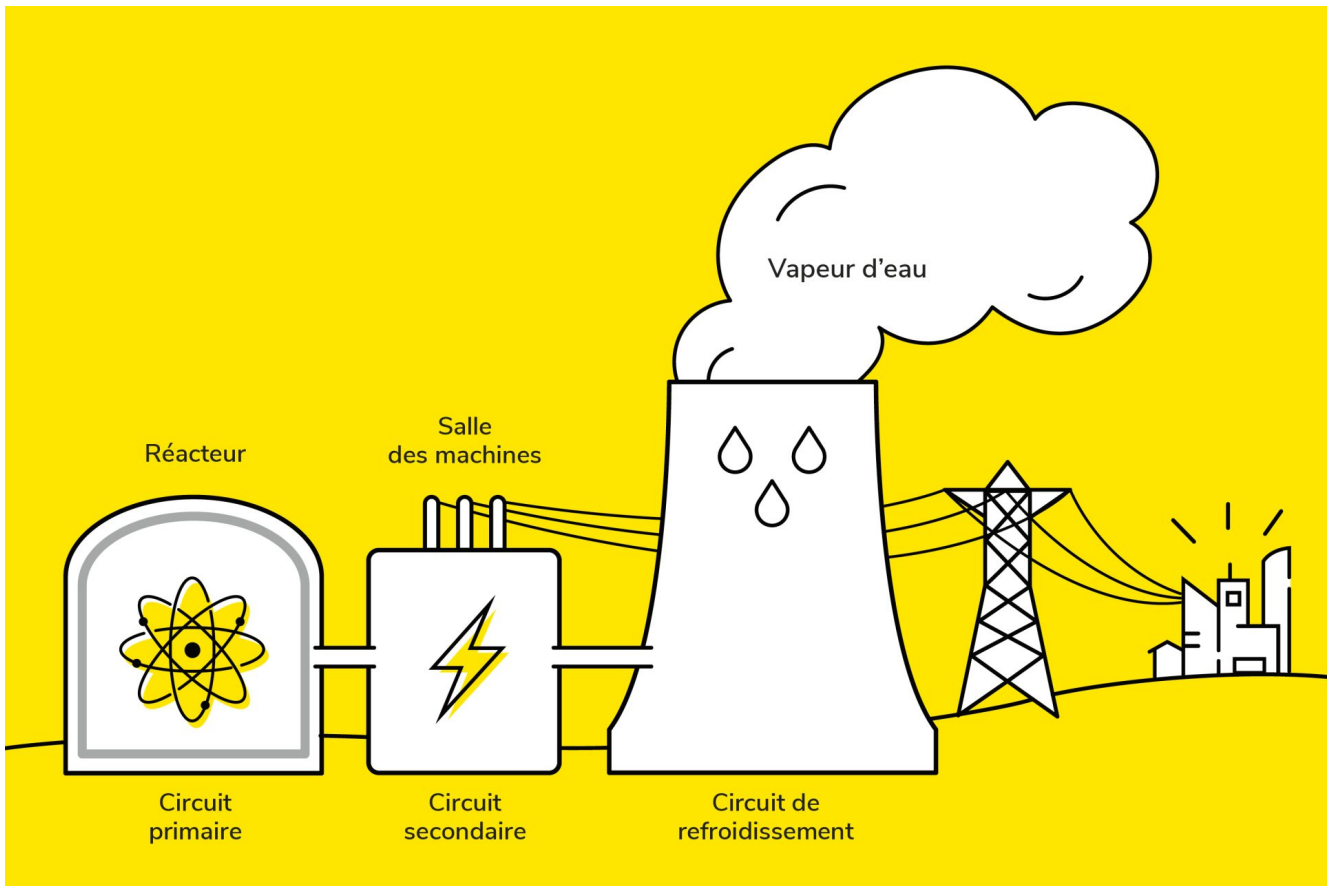


# Rétropédalage sur le nucléaire : les propriétaires pourront être expulsés illico presto pour construire un réacteur

écrit par Maxime | 31 juillet 2023





C'est l'histoire d'un mec qui était **contre le nucléaire** pour complaire aux écolo-gauchistes...

C'est l'histoire d'un mec qui s'est rendu compte que cette **position était intenable** et que le nucléaire restait la meilleure solution pour répondre aux besoins énergétiques du pays qu'il est censé gouverner...

C'est l'histoire d'un mec qui **change d'avis comme de chemise** et décide donc de relancer le nucléaire, pendant que les factures d'énergies des Français deviennent démentes...

C'est l'histoire d'un mec qui décide que pour construire un réacteur, **on pourra mettre dehors des propriétaires expulsés selon une procédure « d'extrême-urgence »**.

C'est l'art de gouverner sans avoir de vision, de décréter tout et son contraire et de se retrouver au pied du mur quand il faut assumer ses conneries.

L'histoire pourrait être drôle, malheureusement elle le sera

moins pour les propriétaires qui seront expropriés dans l'extrême-urgence pour permettre la relance du nucléaire.

**Les tergiversations de Macron en la matière sont si connues que même les médias officiels s'en font l'écho.**

Pour « La Provence », le discours de Macron a « évolué », façon polie de dire que ses positions ont été inconstantes, incohérentes, qu'il n'a pas de vision pour la France...

<https://www.laprovence.com/article/politique/1872271028550616/fact-checking-macron-a-t-il-change-de-discours-sur-le-nucleaire>

*« Délaissant les pudeurs de gazelle du début du premier quinquennat, où il s'agissait de ralentir fortement le rythme en fermant notamment la centrale de Fessenheim, Emmanuel Macron a changé de cap sur le nucléaire. (...) »*

*Cinq discours pour un revirement assumé en partie. C'est ainsi qu'on pourrait résumer l'évolution de la stratégie et du propos du chef de l'État depuis cinq ans. La Provence retrace ce cheminement.*

**27 novembre 2018 : « Réduire de 50% la part du nucléaire dans le mix électrique »**

*Le 27 novembre 2018 à l'Élysée, lors de la présentation de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), Emmanuel Macron assure qu'il n'a « pas été élu sur un programme de sortie du nucléaire, mais sur une réduction à 50% de la part du nucléaire dans notre mix électrique. Et je tiendrai cet engagement mais en repoussant l'échéance à 2035 (...) Concrètement, 14 réacteurs de 900 mégawatts seront arrêtés d'ici à 2035 », explique-t-il. Mais il nuance. « Réduire la part du nucléaire, ce n'est pas pour autant renoncer au nucléaire. En l'état actuel des solutions disponibles, le nucléaire reste une piste prometteuse pour continuer à pouvoir compter sur une énergie fiable, décarbonée et à bas coût. L'EPR, en particulier, doit faire partie du bouquet d'options technologiques pour demain ». Il anticipe la suite.*

## **8 décembre 2020 : « Notre avenir énergétique et écologique passe par le nucléaire »**

*Au Creusot, le 8 décembre 2020, il change de direction en affirmant que « notre avenir énergétique et écologique passe par le nucléaire. Le nucléaire restera la pierre angulaire de notre autonomie stratégique ». Confirmation de cette évolution à l'Élysée, le 12 octobre 2021, lors de la présentation du Plan France 2030. « Le premier objectif, c'est faire émerger en France, d'ici à 2030, des réacteurs nucléaires de petite taille innovants, avec une meilleure gestion des déchets ».*

## **10 février 2022 : « Développer tout à la fois les énergies renouvelables et le nucléaire »**

*Le vrai tournant, toutefois, intervient lors du discours de Belfort le 10 février 2022. Il s'agit désormais de « développer tout à la fois les énergies renouvelables et le nucléaire (...) Pour augmenter la production électrique nationale d'ici 2050, il nous faut reprendre le fil de la grande aventure du nucléaire civil en France ». Emmanuel Macron prend alors « deux décisions fortes. La première est de prolonger tous les réacteurs nucléaires qui peuvent l'être sans rien céder sur la sûreté. La seconde décision : nous allons lancer dès aujourd'hui un programme de nouveaux réacteurs nucléaires. Je souhaite que six EPR2 soient construits et que nous lancions les études sur la construction de 8 EPR2 additionnels. Nous avancerons ainsi par palier (...) À côté de ces EPR, un appel à projets sera soutenu à hauteur d'un milliard d'euros par France 2030 et sera lancé pour faire émerger des petits réacteurs modulaires (les fameux SMR) ».*

## **22 septembre 2022 : « Il faut pouvoir accélérer »**

*Enfin, à Saint-Nazaire le 22 septembre 2022, il tente de justifier sa stratégie nouvelle. « Certains pays ont totalement arrêté le nucléaire. Nous, on a fait le choix de ne jamais l'arrêter. On a fait le choix de réduire la dépendance dans les lois qui ont été passées en 2012-2015. Puis on a décalé cet objectif dès 2018 et on a*

*conforté cette stratégie à partir de 2021-2022 ». Il va même plus loin, assumant que « la réalité, c'est que l'erreur pendant des années, on n'a pas réinvesti sur les compétences de la filière et on a arrêté de produire. Quand on a voulu repartir, on avait des trous de compétences dans la filière. » Ce qui lui permet de dire aujourd'hui qu'il « faut pouvoir accélérer et simplifier ces projets en permettant plus de procédures uniques ».*

**Dans le Journal officiel du 2 février 2023 a été publiée une liste de termes appartenant au vocabulaire du nucléaire,** comme il s'en publie de temps en temps sans qu'on sache vraiment qui en prend l'initiative (apparemment, c'est une « commission d'enrichissement de la langue française » placée sous l'autorité du premier ministre). Les listes de vocabulaire ont pour objectif de permettre que les citoyens puissent disposer d'une sorte de dictionnaire officiel où les termes « en vogue » figurent (souvent, ce sont des mots traduits de l'anglais d'ailleurs). Clairement il s'agissait d'annoncer que le vent a tourné et que le nucléaire n'était plus vu d'un mauvais oeil...

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047080844>

**Faut dire que Marine lui a mis une sacrée branlée lors du débat de 2022 et tout le monde garde en tête les éoliennes en mer « sauf au Touquet »,** une saillie à laquelle personne ne s'attendait... Marine avait bien préparé son coup pour enterrer les éoliennes contre lesquelles d'ailleurs les RN locaux font campagne sur le terrain.

Alors puisque la maison brûle et que les cols roulés n'ont pas suffi à se réchauffer cet hiver, dans la panique totale le gouvernement a fait passer une loi permettant l'expropriation en extrême-urgence des propriétaires de biens situés sur l'emplacement projeté d'un futur réacteur nucléaire.

Il s'agit de la loi du 22 juin 2023 « relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047715784>

<https://www.editions-legislatives.fr/actualite/une-loi-pour-booster-le-parc-nucleaire/>

**D'abord, comme pour les reconstructions faisant suite aux dégradations causées par les émeutes raciales, il y aura dispense d'autorisation d'urbanisme...**

La planification d'aménagement du territoire est toujours considérée comme inutile dans ce cas de figure... c'est bien la peine de casser les pieds aux citoyens en exigeant des déclarations et permis pour un oui ou pour un non (par exemple, changement de matériau d'une toiture) si finalement, dès qu'un projet paraît prioritaire, **on s'assoit sur l'urbanisme.**

*« Le texte institue une procédure spécifique de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, afin de limiter la durée inhérente aux procédures de droit commun ».*

**De même, toutes les conneries écolo autour de l'idée « d'artificialisation des sols » passent à la trappe... Quand on veut, on peut, écarter tout ce bazar dont le seul but est d'emmerder le citoyen et lui faire la morale sur son empreinte carbone prétendue :**

*« Deux autres mesures dérogatoires méritent d'être soulignées. A l'heure où le Parlement vote une [loi visant à faciliter la mise oeuvre des objectifs ZAN](#), la loi du 22 juin exclut l'artificialisation des sols ou la **consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers** résultant de la réalisation de réacteurs électronucléaires du calcul local*

*de l'objectif ZAN. Ils ne seront pas comptabilisés pour évaluer l'atteinte des objectifs de réduction de l'artificialisation intégrés aux SRADDET, SCOT et PLU, en application de l'article 194 de la loi du 22 août 2021. Ils figureront dans un compte à part, au titre des grands projets d'envergure nationale (L., art 9, IV) ».*

Macron a sans doute été échaudé par les dernières frasques pseudo-écologistes, les soulèvements de la terre, le massacre des légumes en serre par de prétendus défenseurs de la la nature, le bordel autour des bassines dans les Deux-Sèvres... un beau doigt d'honneur à ces pouilleux puants dont, pour une fois, on le remerciera.

**« La loi du 22 juin permet également l'application de la procédure d'expropriation d'extrême urgence, prévue aux articles L. 522-1 à L. 522-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle autorise ainsi la prise de possession immédiate, par le bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation d'un réacteur électronucléaire (L., art. 15) ».**

Là, c'est moins drôle. Comme Macron a changé d'avis en permanence sur ce sujet, il n'a rien planifié et se trouve donc dans une situation « d'extrême urgence », car il sait que les factures de gaz et d'électricité à 500 euros finiront par engendrer une révolution...

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006074224/LEGISCTA000029733952/#LEGISCTA000029734120](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074224/LEGISCTA000029733952/#LEGISCTA000029734120)

**Selon cette procédure, Macron ou Borne pourront par décret (ils sont les seuls à pouvoir en édicter) exproprier illico presto les propriétaires de ces biens qui peuvent être bâtis (donc une maison, un entrepôt, un commerce etc.) et donc les faire expulser sans délai.**

Seule limite : il faudra que les propriétaires expulsés

aient reçu une provision sur la somme à recevoir au titre de l'expropriation (soit une évaluation faite par l'Administration qui pourra être bien inférieure au prix que le propriétaire aurait pu percevoir sur le marché en négociant...).

Tout juste le temps de faire ses cartons, donc...

On sait bien que la plupart du temps, les évaluations fixées par les Domaines sont largement inférieures au prix qu'un propriétaire avisé peut obtenir en mettant son bien sur le marché immobilier, en prenant le temps de négocier, faire jouer la concurrence entre les acheteurs.

Hélas pour eux, hélas pour nous/vous peut-être, les propriétaires concernés n'auront pas la possibilité de bien valoriser leur bien et d'en retirer un juste prix...

Le résultat d'une politique d'amateur, sans planification, sans anticipation et sans vision pour la France, où on drague un peu à droite, un peu à gauche, un coup les écolo-dingos, un coup les conservateurs, un coup les libéraux...  
**au gré du vent et des sondages électoraux...**